

PROCEDURE DE MISE EN LOCATION / GESTION

Honoraires de gestion : 6.5 % H.T du loyer CC (déductibles des revenus fonciers)

Missions : Recherche de locataires, publicité sur internet, organisation des visites,

élaboration et étude de dossiers, état des lieux entrant, rédaction du bail et

remise des clés.

Si nous recherchons uniquement le locataire : mandat de location

Si nous gérons le bien : mandat de gestion

<u>Coût des missions</u>: Visites, constitution des dossiers et rédaction de bail : 12€ ttc/m².

Etat des lieux : 3€ ttc/m² (Selon la Loi Alur)

A la signature du bail : Le locataire verse :

- le Dépôt de Garantie équivalant à un mois de loyer Hors Charges,

- le loyer en cours,

- les honoraires de l'agence.

Tout ceci sera à l'ordre de l'agence et le DG vous sera viré en fin de mois avec le prorata du loyer ou loyer entier (en fonction de la date d'entrée dans

les lieux).

<u>La Gestion courante</u>: Les loyers sont encaissés entre le 1^{er} et le 5 du mois.

Les loyers sont virés sur votre compte le dernier jour du mois, à terme échu. En cas de sinistre, nous intervenons dans l'urgence. Sinon, tous travaux demandés par le locataire vous seront transmis pour contrôle et acceptation.

Nous nous chargeons de régler vos charges auprès du syndic.

La déclaration des

revenus fonciers:

Le document complété vous est envoyé par notre comptabilité.

(particuliers et SCI)

Diagnostics à fournir : DPE, ELECTRICITE, GAZ, PLOMB (si immeuble construit avant 1949),

AMIANTE et SURFACE.

Assurance G.L.I. FIDELIDADE (2,30 % TTC du loyer HC et déductible des revenus

fonciers)